

Allocution du Président de la République Emmanuel Macron mardi 24 novembre 2020

juriacm-jpa.fr/allocution-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-mardi-24-novembre-2020/



La Jeunesse au Plein Air vous propose un synopsis de l'allocution du Président de la République Emmanuel Macron, mardi 24 novembre 2020.

Rappel du contexte sanitaire actuel

- le nombre de cas positifs journalier a baissé (30.600 cas en moyenne)
- le nombre de cas en réanimation a baissé (4.300 aujourd'hui)
- le pic de la "deuxième vague" est passé

Rappel des objectifs

- maîtriser l'épidémie
- continuer de traiter les patients
- se préparer à faire face aux conséquences à long terme de la maladie covid-19 (séquelles physiques et psychologiques)
- redoubler de vigilance pour protéger les victimes de violences intra-familiales
- sauver l'économie
- reprendre les activités de loisirs

Assouplissement des règles du confinement à compter du samedi 28 novembre

- la mesure de confinement demeure, avec le modèle d'attestation dérogatoire pour justifier de ses déplacements
- les déplacements de loisirs sont étendus à une distance de 20 km et pour une durée maximale de 3 heures
- les activités extra-scolaires de plein air sont autorisées
- les commerces et services à domicile peuvent ouvrir jusqu'à 21 heures, avec un protocole sanitaire strict (librairies, bibliothèques, etc.)
- le télétravail reste la règle

Nouveau point d'étape au 15 décembre 2020

Nouvel assouplissement des règles au 15 décembre 2020 si les chiffres sont bons (moins de 5.000 contaminations par jour et 2.500 personnes en réanimation) :

- levée de la mesure de confinement (les déplacements redeviennent libres)
- instauration d'un couvre-feu de 21 heures à 7 heures du matin (des dérogations seront prévues pour le réveillon de Noël et le 31 décembre)
- bien que libres à l'échelle de la France, les déplacements et les réunions privés doivent être limités dans la mesure du possible
- les activités extra-scolaires en salle sont à nouveau autorisées avec règles strictes
- les salles de cinéma, musées et théâtres peuvent rouvrir
- les grands rassemblements sont interdits, comme toutes les activités qui les induisent
- les stations de sport d'hiver ne devraient pas pouvoir accueillir de public avant le mois de janvier

Dernier point d'étape au 20 janvier 2021

Cette date permettra d'avoir un recul suffisant pour apprécier les conséquences des mesures prises au cours de la fin d'année 2020. Si le contexte sanitaire le permet :

- les salles de sport pourront rouvrir
- les cours seront à nouveau intégralement en présentiel au lycée
- 15 jours après la reprise des cours au lycée, reprendront les cours en présentiel dans les universités

3 outils essentiels pour poursuivre la lutte contre la propagation de l'épidémie

- l'esprit de responsabilité de tous
- la stratégie "tester-alerter-protéger-soigner" va être améliorée pour casser les chaînes de contamination le plus rapidement possible
- le développement d'un vaccin et d'une campagne de vaccination subséquente (non obligatoire)

Une nouvelle aide exceptionnelle pour les établissements fermés administrativement

Pour tous les établissements qui ne pourront pas rouvrir (bars, restaurants, boîtes de nuit notamment) une nouvelle aide exceptionnelle sera mise en place. Ces établissements seront libres de choisir d'en bénéficier ou non, si celle-ci leur est plus favorable que celle déjà acquise par le fonds de solidarité.

Tags:

accueils collectifs de mineurs, ACM, allègement, assouplissement, confinement, covid-19, Emmanuel Macron, mesure, Président de la République

morgan Bertholom

m.bertholom@jpa.asso.fr

